



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Title - Sujet Coarse Road Salt/ Gros sel de voiri	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P423-160354/A	Date 2016-11-07
Client Reference No. - N° de référence du client 5P423-160354	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$CAL-123-6527
File No. - N° de dossier CAL-6-39068 (123)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-12-20	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yu, Jenny	Buyer Id - Id de l'acheteur cal123
Telephone No. - N° de téléphone (403)909-0630 ()	FAX No. - N° de FAX (403)292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Parks Canada Maintenance Compound Salt Shed #1 Compound Road Jasper National Park Jasper Townsite, Jasper, Alberta	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE OF CONTENTS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 INTRODUCTION	2
1.2 SOMMAIRE.....	2
1.3 COMPTE RENDU.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 SUBMISSION OF OFFERS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
A. OFFRE À COMMANDES.....	7
6.1 OFFRE.....	7
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	9
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	9
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	9
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.11 LOIS APPLICABLES	10
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 BESOIN	11
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.3 DURÉE DU CONTRAT	11
6.4 PAIEMENT.....	11
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	11
6.6 ASSURANCE	12
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	12
ANNEXE A	13
BESOIN	13
ANNEXE B	15
BASE DE PAIEMENT	15
ANNEX C.....	16
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES.....	16
ANNEXE D - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	17

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, et toute autre annexes.

1.2 Sommaire

Parcs Canada, le parc national Jasper, en Alberta, exige une offre à commandes individuelle régionale (RISO) pour la fourniture et la livraison de **gros sel de voirie** (chlorure de sodium, NaCl) conformément à l'énoncé de besoins figurant à l'annexe A de la demande d'offre à commandes Document. L'offre à commandes sera en vigueur de la date d'émission au 15 janvier 2020. Une seule offre à commandes sera émise.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nordaméricain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

[Le document 2006 \(2016-04-04\)](#) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019T (2007-05-25) Prix et(ou) taux fermes

2.2 Submission of Offers

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Les offrants doivent indiquer clairement le produit offert répond à chacune des exigences obligatoires énumérées à l'annexe A – Besoin.

Section II : Offre financière

Les proposants doit présenter leur offre financière conformément à la base de paiement à l'annexe B. Le montant total des taxes applicables doivent être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe D Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe D Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Le défaut de satisfaire à l'un des critères obligatoires à la clôture de la demande de soumissions rendra votre soumission non conforme et éliminées.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Capacité de fournir le produit tel que décrit à l'annexe A, Besoin.

4.1.2 Évaluation financière

SACC *Manual* Clause [M0222T](#) (2016-01-28), Evaluation du prix – offrants établis au Canadian et à l'étranger.

Les quantités comme il est indiqué à l'annexe A sont estimées et usages à des fins d'évaluation seulement et ne font pas partie de l'offre à commandes.

Le prix unitaire ferme pour chaque article sera multipliée par son utilisation annuelle estimée à déterminer un prix total accordé pour chaque année. Le total prolongée des prix pour chaque année seront additionnées pour obtenir le prix total évalué de l'offre.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit se conformer aux exigences de la demande d'offres à commandes et répondre à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à inadmissibilité](#) »

limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur la fourniture de biens, de services ou les deux fournis au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent inclure tous les achats payés par une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en conformité avec les exigences en matière de rapports détaillés à l'annexe B. si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit encore fournir un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées sur une base trimestrielle au responsable de l'offre à commandes au plus tard 15 jours civils après la fin de la période de déclaration.

Les rapports trimestriels des périodes sont définis comme suit:

- 1er trimestre: 15 avril
- 2e trimestre: 15 juillet

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P423-160354/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P423-160354/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
5P423-160354/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3e trimestre: 15 octobre
- 4e trimestre: 15 janvier

Les données doivent être présentées à l'autorité de l'offre à commandes au plus tard 30 jours civils après la fin de la période visée par le rapport.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

La période pour faire des commandes subséquentes à l'offre à commandes est à partir de la date d'émission au 15 janvier 2020, inclusivement.

6.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit en vertu de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées **par** des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe B de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Jenny Yu
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Téléphone: 403-909-0630
Télécopieur: 403-292-5786
Courriel: jenny.yu@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

TBD

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P423-160354/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P423-160354/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
5P423-160354/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom :

Titre :

Organisation :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Parcs Canada pour le parc national Jasper, en Alberta

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) l'Annexe B, Besoin et Base de paiement
- f) l'offre de l'offrant en date du _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P423-160354/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P423-160354/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
5P423-160354/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Intérêt sur les comptes en souffrance, ne s'applique pas aux paiements faits par cartes de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé le prix unitaires fermes *dans* l'annexe A – Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Jasper National Park
Box 10
Jasper, AB
T0E 1E0

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P423-160354/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P423-160354/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
5P423-160354/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

TBD

6.6 Assurance

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28) Assurance

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

ANNEXE A

BESOIN

Établir une offre à commandes individuelle et régionale pour la fourniture et la livraison de **gros sel de voirie** (chlorure de sodium, NaCl), conformément aux spécifications énoncées ci-dessous et aux exigences de Parcs Canada pour le parc national Jasper, en Alberta.

L'offre à commandes couvre une période de trois ans.

Livraison :

- La livraison doit se faire en vrac par camion à pompe pneumatique au hangar à sel du bloc des services d'entretien de Parcs Canada, au 1 Compound Road, à Jasper, dans le parc national Jasper, en Alberta.
- Des fiches de compteur doivent être fournies au moment de la livraison.
- La livraison doit se faire dans les 24 heures qui suivent la réception d'une commande. Elle peut être effectuée en tout temps, puisque le bloc des services d'entretien et le hangar à sel sont ouverts 24 heures sur 24, sept jours sur sept.
- L'entrepreneur sera tenu responsable de tout dommage causé aux structures de stockage de sel de Parcs Canada au moment de la livraison.
- Les retards doivent être approuvés par les responsables de l'offre à commandes et du projet.

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES

Une liste complète des spécifications minimales de rendement obligatoires sont détaillés ci-dessous dans la " matrice de conformité ". Les soumissionnaires doivent démontrer clairement le respect de chaque spécification obligatoire.

1. Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité en abordant chaque spécification de performance dans la matrice de conformité, si le produit offert " rencontre " ou " ne pas rencontrer".
2. Il est demandé que les documents justificatifs techniques, y compris mais sans s'y limiter, des fiches techniques, brochures techniques, des photographies ou des illustrations être fournies avec la soumission à la sollicitation étroite et être recoupées sur la matrice de conformité pour chaque spécification de performance pour décrire où, en la documentation technique à l'appui, il démontre la conformité. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de veiller à ce que la documentation à l'appui technique présentée fournit des détails pour prouver que le produit (s) proposé de répondre aux exigences de la spécification de performance. Si publiée soutient le document technique ne sont pas disponibles, le soumissionnaire doit préparer un récit écrit avec une explication détaillée de la façon dont son offre démontre la conformité technique.
3. Si la documentation d'appui mentionnée ci-dessus n'a pas été fournie à la clôture de l'offre, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'ils doivent fournir les pièces justificatives dans les deux (2) jours ouvrables suivant la notification. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante dans cette période de temps, considérera l'offre non recevable et l'offre sera donnée aucune.
4. Les soumissionnaires doivent répondre à toute préoccupation avec les spécifications de performance en détail par écrit à l'autorité contractante avant la clôture des soumissions tel que décrit dans la demande de proposition document (DP).
5. Le non-respect de chaque spécification de performance se traduira par la soumission soit jugée non recevable, et être donnée aucune autre considération.

TABLEAU DE CONFORMITÉ – Spécifications obligatoires :

CRISTAUX DE GROS SEL					
ANALYSE CHIMIQUE					
Élément	Unité	Fourchette	Respecté (✓)	Non respecté (✓)	Documentation à l'appui
					Les soumissionnaires doivent indiquer de quelle manière ils respectent chaque spécification de rendement en fournissant des précisions dans cette colonne ou en effectuant des renvois aux passages de leurs documents qui traitent de la spécification de rendement.
Chlorure total	%	95,0-100 %			
Chlorure de sodium	%	Au moins 95,0 %			
Calcium, soluble dans l'eau	%	0,010-0,200			
Magnésium, soluble dans l'eau	%	0,005-0,050			
Chlorure de potassium	%	0,500-3,000			
Potassium, soluble dans l'eau	%	0,150-1,50			
Sulfate, soluble dans l'eau	%	0,100-0,500			
Hydro-insolubles	%	0,500-1,500			
Humidité	%	< 1,000			
Masse volumique en vrac		1234 kg/m³ 77 lb/pi³			
ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE – RÉPARTITION GRANULOMÉTRIQUE					
Taille de la trame (mm)	Taille de la trame (Tyler)	Pourcentage de passant	Respecté (✓)	Non respecté (✓)	Documentation à l'appui
12,000	½ po	100 %			
9,000	3/8 po	95-100 %			
5,000	4 mailles	60-85 %			
2,000	9 mailles	30-60 %			
0,900	18 mailles	10-30 %			
0,400	40 mailles	0-10 %			
0,071	80 mailles	0-3 %			

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P423-160354/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P423-160354/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
5P423-160354/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les prix indiqués dans le présent document sont des prix fermes tout compris pour la fourniture, l'approvisionnement et la livraison.

La TPS n'est pas comprise et doit être indiquée séparément sur les factures.

**Les quantités estimatives sont présentées uniquement à des fins d'évaluation et ne font pas partie intégrante de l'offre à commandes ou du contrat.*

Prix pour la première année (de la date d'attribution au 15 janvier 2018)			
Élément	Prix unitaire	Quantité*	Total calculé
Gros sel de voirie en vrac , fourni conformément à l'annexe A (Besoin) et livré à : Hangar à sel du bloc des services d'entretien de Parcs Canada 1 Compound Road Parc national Jasper Jasper (Alberta)	_____ \$/tonne	800 tonnes	_____ \$
Prix pour la deuxième année (du 16 janvier 2018 au 15 janvier 2019)			
Élément	Prix unitaire	Quantité*	Total calculé
Gros sel de voirie en vrac , fourni conformément à l'annexe A (Besoin) et livré à : Hangar à sel du bloc des services d'entretien de Parcs Canada 1 Compound Road Parc national Jasper Jasper (Alberta)	_____ \$/tonne	800 tonnes	_____ \$
Prix pour la troisième année (du 16 janvier 2019 au 15 janvier 2020)			
Élément	Prix unitaire	Quantité*	Total calculé
Gros sel de voirie en vrac , fourni conformément à l'annexe A (Besoin) et livré à : Hangar à sel du bloc des services d'entretien de Parcs Canada 1 Compound Road Parc national Jasper Jasper (Alberta)	_____ \$/tonne	800 tonnes	_____ \$
TOTAL :			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P423-160354/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P423-160354/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
5P423-160354/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEX C

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (tpsgc)
Secteur des approvisionnements
1650 – 635 8^e avenue sud-ouest
Calgary AB T2P 3M3
Télécopieur: 403-292-5786
Courriel: WST-PA-CAL@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre:
Deuxième trimestre:
Troisième trimestre:
Quatrième trimestre:

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR: _____
N° DE L'OFFRE À COMMANDES _____
MINISTÈRE OU ORGANISME: _____
Période de référence _____

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:

Nom: _____

Numéro de téléphone: _____

SIGNATURE: _____

DATE: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P423-160354/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P423-160354/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
5P423-160354/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)